

*Orléans, le mardi 21 avril 2020*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Le préfet du Loiret autorise l'ouverture de 8 nouveaux marchés alimentaires dans le département**

**Le préfet du Loiret, Pierre Pouëssel, a autorisé, par arrêté préfectoral signé ce jour, l'ouverture de huit nouveaux marchés alimentaires dans le département. Les nouvelles communes concernées sont Corbeilles, Ormes, Châtillon-sur-Loire, Orléans (marché Madeleine), Jargeau, Fleury-les-Aubrais, Fay-aux-Loges, Le Malesherbois.**

Huit communes chargées de l'organisation de marchés alimentaires ont fait savoir à la préfecture que les conditions d'organisation de leur marché et les contrôles mis en place permettaient de garantir le respect des mesures de prévention de la propagation du virus COVID-19.

L'arrêté préfectoral publié aujourd'hui autorise donc, à titre dérogatoire, l'ouverture de huit nouveaux marchés alimentaires, qui respectent bien l'ensemble des mesures sanitaires requises. Les marchés concernés sont les suivants :

- Corbeilles
- Ormes
- Châtillon-sur-Loire
- Orléans (marché Madeleine)
- Jargeau
- Fleury-les-Aubrais
- Fay aux Loges
- Le Malesherbois

### CONTACT PRESSE

---

Colette THÉAS-DUHAMEL  
Chargée des relations presse et de la communication  
Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret  
Courriel : [colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr](mailto:colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr)  
Tél. : 02.38.81.40.35/06.71.17.35.28